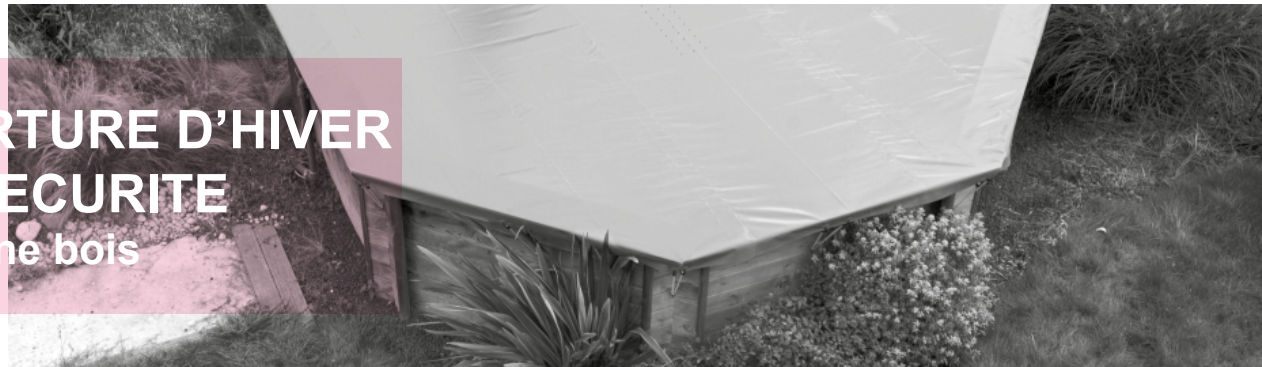


# COUVERTURE D'HIVER ET DE SECURITE pour piscine bois



## NOTICE D'INSTALLATION ET CONSEILS D'UTILISATION

à lire attentivement et à conserver pour utilisation ultérieure

### 1. DESCRIPTION DU PRODUIT :

La couverture d'hiver et de sécurité myPOOL P-PB 580 assure une protection exceptionnelle de votre piscine durant tout l'hiver :

- protège le revêtement émergé du bassin
- inhibe la photosynthèse
- retient les feuilles et les débris
- sécurise le bassin

Sa conception lui permet d'allier esthétique et robustesse dans le respect de la norme de sécurité NF P 90-308.

P-PB 580 est une couverture opaque en tissu polyester de 580 gr tramé et enduit de PVC.

Des perforations judicieusement réparties permettent l'évacuation rapide de l'eau de pluie, évitant ainsi la formation de poches.

Le revêtement en PVC de la couverture est traité contre les ultra-violets et résiste aussi aux produits chlorés. Sa surface vernie et brillante lui confère une très belle présentation ainsi qu'une grande résistance aux salissures et aux taches.

### 2. GARANTIE

La toile est garantie sur la tenue des soudures et la tenue aux UV durant 2ans.

**Seront exclus de la garantie :**

- Les détériorations occasionnées par des phénomènes climatiques (pluie, vent, orage, neige...).
- La décoloration de la toile liée à une surdose de produits désinfectants ou de traitement.
- Remarque : il est normal de constater une décoloration temporaire de la toile liée à son contact avec l'eau. Ce phénomène est exclus du champ de la garantie.

### 3. INSTALLATION ET UTILISATION :

Nous vous recommandons de positionner et de centrer la couverture sur le bassin.



Afin de faciliter le positionnement de la couverture, il est conseillé de laisser la couverture à bulles sur le plan d'eau (option).

Repérer la position des œillets sur la couverture. Le crochet est à positionner entre deux œillets à 32 cm de ces derniers. Le crochet se fixe sur la paroi du bassin à l'aide de 2 vis bois 3x25.

Positionner deux sandows sur les deux largeurs. Retirer la couverture à bulles.

Mettre l'ensemble les sandows dans les œillets de la couverture.

#### **Après installation, s'assurer :**

- que les sandows ne sont pas tendus à leur maximum et qu'ils peuvent jouer leur rôle d'amortisseurs.
- que la couverture est bien centrée par rapport aux margelles.
- qu'il n'y a pas de plis formés en contact avec les margelles car le risque d'abrasion en serait augmenté.

## **4. PENDANT LA PÉRIODE D'HIVERNAGE**

---

#### **Vérifier de temps en temps :**

- que les évacuations prévues pour l'eau de pluie ne sont pas obstruées par des objets extérieurs (feuilles, branches, objets divers...)
- qu'il n'y a pas de poids normal faisant travailler les systèmes de fixation de façon continue et prolongée (accumulation d'eau, de neige...).
- que toutes les attaches sont bien fixées et en bon état pour assurer une tension parfaite de la couverture, garante de la longévité du produit.

## **5. ENTRETIEN**

---

L'entretien de la couverture est entièrement à la charge de son utilisateur.

#### **Nettoyage de la couverture :**

- Nettoyeur à haute pression avec de l'eau froide : conserver la buse de nettoyage au minimum à 40 cm de la couverture.
- Le nettoyage de la couverture doit être effectué régulièrement. Deux nettoyages par an au minimum sont nécessaires (en début et en fin d'hiver).

## **6. SÉCURITÉ :**

---

Cette couverture ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.

**Attention : la sécurité n'est assurée qu'avec une couverture fermée et correctement installée conformément aux instructions du fabricant.**

La couverture doit être systématiquement installée en cas d'absence même momentanée du domicile.

Contrôler l'absence de baigneur ou de corps étranger dans le bassin avant et pendant la manœuvre.

Les opérations de pose et de dépose de la couverture ne doivent pas être entreprises que par un adulte responsable.

**Interdit de monter, marcher ou de sauter sur une couverture de sécurité.**

Prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès du bassin aux jeunes enfants et ce, jusqu'à la réparation de la couverture ou lors d'un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin ou en cas d'indisponibilité temporaire de l'équipement ou du bassin.



S.A. au capital de 7 000 000 € - R.C.S/Rennes B 333263846000 37



3 566837 160340